

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 8 juillet 2025

**Convention de
coopération entre
Annemasse Agglo et
le Pôle métropolitain
du genevois français
pour le
développement du
salon SOLIWAY à
l'échelle du GRAND
GENEVE**

Convocation du : 2 juillet 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

N° BC_2025_0112

Excusés :

Louiza LOUNIS, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », Annemasse Agglo porte la Cité de la Solidarité Internationale (CSI). La CSI constitue une plateforme transfrontalière de services innovants et collaboratifs, et un outil unique en France, associant développement économique et solidarité internationale. Annemasse Agglo ambitionne également de faire de la CSI à terme un véritable « centre d'orientation, de compétences et de formations » spécialisé en solidarité internationale, s'intégrant pleinement dans la politique plus globale pour développer la formation supérieure sur le territoire (lien avec Grand forma), et développant le partenariat avec la Cité des métiers du Grand Genève. Aussi la CSI contribue-t-elle pleinement à la dynamique transfrontalière autour de la Genève Internationale, ainsi qu'à l'attractivité du genevois français de par son caractère différenciant et rayonnant. C'est également un outil au service des acteurs locaux, en capacité d'appuyer les porteurs de projets de solidarité internationale du bassin d'emploi du Grand Genève.

La CSI organise tous les 2 ans un évènement phare « Soliway – Solidarité Internationale, mode d'emploi(s) », dont la 9ème édition se tiendra le vendredi 14 novembre et le samedi 15 novembre 2025 au complexe Martin Luther King d'Annemasse.

Au titre de sa stratégie de développement économique à travers le Pacte économique du Genevois français, le Pôle métropolitain du Genevois français accompagne les actions de développement économique endogène, d'entrepreneuriat innovant, d'économie circulaire mais aussi de promotion des métiers et de formations initiales et continues concourant au développement économique de son territoire (missions liées à la promotion et au développement de la Cité des Métiers du Grand Genève, ainsi que de la démarche « Grand Forma »). Cette stratégie de développement économique s'inscrit dans le cadre du développement global du Grand Genève et vise à la mise en place de collaborations franco-suisse et au rayonnement du Genevois français dans le Grand Genève.

Afin de faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France, d'élargir leur réseau respectif, de promouvoir les métiers et formations de la Solidarité Internationale, le Pôle métropolitain souhaite contribuer à l'organisation de la 9ème édition du

Salon « Soliway – Solidarité Internationale, mode d’emploi(s) ». Le ~~dimensionnement national~~ franco-suisse permettront également au Genevois français de rayonner à ces échelles.

Pour ce faire, une convention de coopération entre entités publiques a été établie.

Par cette convention, Annemasse s’engage notamment à mettre en œuvre les actions suivantes dans le cadre de l’édition 2025 de Soliway : promotion du Genevois français à l’échelle du Grand Genève ; promotion du Cluster transfrontalier ; développement du lien entre les acteurs de la solidarité internationale basés en Suisse avec le réseau de structures issu du Genevois français ; partenariat avec le Pôle métropolitain pour l’organisation de la journée dédiée aux professionnels de la solidarité internationale du 14 novembre 2025 et pour l’organisation de la journée « grand public » du 15 novembre 2025.

En contrepartie de ces actions, le Pôle métropolitain versera à Annemasse Agglo une participation forfaitaire de 10 000 €.

Au vu de ce qui précède,

Le Bureau Communautaire, entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l’unanimité,

DECIDE :

D’APPROUVER la convention de coopération entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglo pour le développement du Salon Soliway à l’échelle du Grand Genève, telle qu’annexée à la présente délibération,

D’AUTORISER le Président ou son représentant à la signer.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux devant Monsieur le Président d’Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d’Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Convention de coopération pour le développement du salon SOLIWAY à l'échelle du GRAND GENEVE

Entre :

Le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS, représenté par M. Christian DUPESSEY, Président, autorisé par délibération du Bureau en date du.....;

Et :

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION (Annemasse Agglo), représenté par M. Gabriel DOUBLET, Président, autorisé par délibération du Bureau communautaire du.....

Il est exposé ce qui suit :

Au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », ANNEMASSE AGGLO porte la Cité de la Solidarité Internationale (CSI). Celle-ci développe de nombreuses actions et est un cluster transfrontalier de la Solidarité Internationale. La CSI a vocation à faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France et à élargir leur réseau respectif : elle constitue une plateforme transfrontalière de services innovants et collaboratifs, qui s'adresse aux ONG, aux universités et autres organismes de formation, aux entreprises, aux citoyens, et aux collectivités.

A ce titre, la CSI organise depuis 2008 un évènement biennal visant à valoriser le territoire et ses acteurs et à développer cette filière de la Solidarité Internationale. Cet évènement se nomme Soliway – Solidarité Internationale, mode d'emploi(s). La 9^{ème} édition se tiendra les 14 et 15 Novembre 2025.

Au titre du développement économique et de l'emploi-formation, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS élabore et décline une stratégie métropolitaine de développement économique, d'évolution professionnelle et de formations à l'échelle du Genevois français et dans le Grand Genève. Il accompagne les actions de planification, de promotion endogène, d'entrepreneuriat innovant, d'animation de filières mais aussi de promotion des métiers et de formations initiales et continues concourant au développement économique de son territoire. Cette stratégie de développement économique s'inscrit dans le cadre du développement global du Grand Genève et vise à la mise en place de collaborations franco-suisse et au rayonnement du Genevois français dans le Grand Genève et au niveau national (France).

Afin de mettre en œuvre ses compétences et missions, notamment développer les partenariats économiques à l'échelle du Genevois français, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS souhaite participer, en partenariat avec ANNEMASSE AGGLO, à travers certaines prestations liées à l'organisation de ce salon pour profiter de son attractivité et de son rayonnement en lui donnant une dimension transfrontalière encore plus marquée.

La présente convention relève de la coopération entre entités publiques et notamment de l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les actions

Le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS charge ANNEMASSE AGGLO, qui l'accepte, de mettre en œuvre les actions suivantes dans le cadre de l'édition 2025 de Soliway – Solidarité International : Mode d'emploi(s), anciennement Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève :

- Promotion du Genevois français à l'échelle du Grand Genève : valorisation de ce positionnement géographique à travers sa communication globale au niveau local, régional, national, voire international.
- Promotion du Cluster transfrontalier : le Salon permet de communiquer sur l'ensemble des actions de la CSI, en particulier lors des « Journées Pro » dédiées aux ONG, entreprises, universités, instituts de formation mais aussi en Suisse Romande et plus largement en Auvergne Rhône-Alpes et au-delà.
- Développement du lien entre les acteurs de la solidarité internationale basés en Suisse avec le réseau de structures issu du Genevois français. Cette mise en relation se fera via l'organisation d'une ou deux sessions dédiées aux collaborations entre organismes, associations et entreprises et aux outils déployés par la CSI pour les concrétiser : poursuite de la promotion des projets en partenariats multi-acteurs et en lien avec la dynamique initiée dans le cadre de COEXIST.
- Partenariat pour l'organisation d'un événement le 15 novembre 2025 à Annemasse. Cette journée « Grand Public » s'articulera autour de cycles de conférences et d'ateliers et verra la présence de plus de 50 exposants (ONG, organismes de formation, entreprises, etc.) qui viendront présenter leurs offres de formation ou d'emplois.
Cette journée se composera donc de :
 - 4 conférences, 2 ateliers jeunesse, 2 tables rondes, et 2 sessions ludiques dont les thèmes sont décidés en co-construction avec des organisations suisses et françaises ;
 - 50 Entretiens individuels d'orientation en partenariat avec Bioforce ;
 - 3 sessions de « zoom métiers », en partenariat avec la Cité des Métiers et avec les missions locales, pour mettre en valeur les compétences et les métiers dans le secteur de la Solidarité Internationale et locale.
 - Plusieurs side-events dont les sujets sont encore à affiner et qui seront déployés soit à Annemasse soit à St Julien par les associations du territoire.
- Partenariat pour l'organisation d'une journée dédiée aux professionnels de la solidarité internationale le 14 novembre 2023 à Annemasse, en présence d'un représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de représentants du PÔLE METROPOLITAN, des élus locaux, et d'un représentant de la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies. Cette journée s'articulera autour de cycles de conférences et d'ateliers et sera l'occasion de réunir plus de 150 organisations reconnues de la solidarité internationale (MSF, Solidarités International, Triangle Génération Humanitaire, etc.), mais également des entreprises, organismes de formation, bureaux d'étude et instituts de recherche.
Cette journée se composera donc de :
 - 4 conférences dont les thèmes ont été décidés en co-construction avec des organisations suisses et françaises ;
 - 2 tables rondes sur des sujets d'actualité en lien avec la conjoncture
 - 2 ateliers workshop sur des sujets de fonds avec effet de levier important

Article 2 : Modalités de coordination, d'organisation et de communication

Les outils de communication devront prendre en compte le présent partenariat selon les conditions suivantes :

- Apposition des logotypes d'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION et du PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS sur l'ensemble des supports de promotion de l'évènement : site internet de la CSI et site internet de Soliway, réseaux sociaux et programme du Salon.
- Présence de ces mêmes logotypes lors de l'évènement en particulier lors des mots d'accueil de la journée professionnelle du Vendredi 14 novembre 2025 et lors de l'inauguration de la journée Grand Public le Samedi 15 novembre 2025.

Les services du PÔLE METROPOLITAIN concernés seront associés en amont à l'organisation de l'évènement selon les modalités suivantes :

- Collaboration étroite entre la CSI et l'équipe en charge de la communication au sein du Pôle métropolitain sur les aspects protocolaires pour valider les personnalités conviées sur les temps forts du Salon ;
- Collaboration étroite entre la CSI et le service Economie-Emploi-Formation afin de faire état de l'avancement de l'organisation du Salon lors de certaines instances du Pôle métropolitain (Ex. : atelier des développeurs éco et/ou conférence économie, emploi, formation).
- Transmission du kit de communication de Soliway par la CSI au Pôle Métropolitain pour usage propre et pour transmission aux services communication des collectivités membres. Il est attendu de ces dernières qu'elles facilitent le relais d'information sur leurs territoires à travers leurs propres canaux de communication communaux (au minimum les villes-centre) auprès des administrés.

Article 3 : Modalités de prise en charge et de paiement

En contrepartie des actions prévues à l'article 1 et pour en prendre en charge leur coût, le PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS versera à ANNEMASSE AGGLO une participation forfaitaire de **10 000 €**.

Un titre de recettes sera émis par ANNEMASSE AGGLO dès que le bilan des actions aura été communiqué par ANNEMASSE AGGLO au PÔLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS. Ce dernier s'engage à régler la participation forfaitaire au plus tard avant le 28 février 2026. Pour ce faire, ANNEMASSE AGGLO s'engage à transmettre le bilan avant le 31 décembre 2025 et le titre de recettes avant le 18 janvier 2026.

Article 4 : Modalités d'évaluation du partenariat et des actions

Un bilan des actions sera produit par ANNEMASSE AGGLO dès que les actions prévues auront été réalisées et au plus tard avant le 31 Décembre 2025. Si nécessaire, une présentation de ce bilan sera faite auprès du PÔLE METROPOLITAIN à sa convenance (conférence économie-emploi-formation et/ou Bureau ou autre instance).

Article 5 : Juridiction compétente en cas de litige

Tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

Article 6 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties jusqu'au paiement de la participation selon les modalités fixées dans le présent contrat.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le Président d'ANNEMASSE LES VOIRONS
AGGLOMERATION
Gabriel DOUBLET

Le Président du PÔLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANCAIS
Christian DUPESSEY



Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 074-200011773-20250708-BC_2025_0112-DE



GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain